



Association
ADO 66



Réseau
ADO 66



LIVRET D'INFORMATION

Historique de l'association

La création du Réseau Ado 66 a été réalisée dans le cadre de la circulaire du 3 mai 2002 relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté et découlait de la nécessité de faire du lien entre les institutions concernées par le problème des adolescents difficiles.

Après plusieurs réunions d'échange entre les différents partenaires du département intéressés par cette thématique (établissements sanitaires et médico-sociaux, Éducation Nationale, Conseil Général, Justice...), ce projet de réseau, fortement soutenu par l'Agence Régionale d'Hospitalisation, s'est concrétisé par la signature d'une charte et d'une convention.

Le 1^{er} janvier 2006, naissait « Ado 66 ».

De 2006 à 2009, le Réseau a été principalement porté par le Centre Hospitalier de THUIR mais en 2010, l'ARS a demandé qu'il s'adosse sur une structure indépendante de toute institution ou établissement partenaire et/ou membre du réseau.

Ainsi, en décembre 2010, le réseau « Ado 66 » s'est érigé en association Loi 1901 composée des partenaires antérieurs et reposant sur une cellule de coordination.

Le Conseil d'Administration est, à ce jour, composé des dix membres fondateurs et peut accueillir jusqu'à douze membres.

À propos du Réseau ADO 66

Le réseau ADO 66 représente une des réponses à la clinique et l'accompagnement de l'adolescent contemporain « à difficultés multiples».

Face aux mutations socio familiales, les formes de troubles présentés par les adolescents, qui traduisent une souffrance psychique avec ou sans pathologie avérée, se sont modifiées.

Dans ce cadre, le travail du Réseau ADO 66 intègre dans des pratiques de partenariat multiple (pluri institutionnel et pluri professionnel), une forme de créativité et une ouverture à des approches théoriques et cliniques diverses.

« Clinique Indirecte » : ainsi pourrait se définir la clinique des professionnels qui ne rencontrent pas le jeune, mais dont les échanges produisent tout de même

un effet thérapeutique sur lui, en agissant auprès d'autres professionnels de « proximité ».

Cette clinique particulière est issue de l'interaction entre professionnels de la coordination et les équipes en charge du jeune qui les sollicitent pour réfléchir ensemble à l'accompagnement d'adolescents et de familles en situation d'impasse.

LE RESEAU ADO 66 EST EN PHASE AVEC LES RECOMMANDATIONS HAS (SERVICE DES BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES) POUR UNE APPROCHE GLOBALE ET COHERENTE DE LA SANTE MENTALES DES ADOLESCENTS :

Les soins en santé mentale impliquent une prise en charge :

- « Globale » : somatique, psychologique et sociale (dont éducative), elle ne se limite pas à une catégorie de symptômes et prend en compte le contexte ;
- « Cohérente » : repérage, évaluation et prise en charge thérapeutique sont indissociables et impliquent, au côté des proches, tous les professionnels intervenant auprès d'un adolescent (travailleurs sociaux, acteurs scolaires, psychologues, infirmiers ou médecins scolaires, médecins de premier et de second recours).

Ses Missions

- Favoriser la synergie des acteurs et la mise en œuvre d'une prise en charge globale, pluri-professionnelle et pluri-institutionnelle (articulation entre les champs du médical, psychologique, social, éducatif et juridictionnel et décloisonnement des secteurs d'intervention).
- Veiller à la continuité des suivis et accompagnements, à la cohérence des diverses interventions et à une offre de prestations adaptées au public (individuelles/collectives, internes/externes ...).
- Améliorer la prévention notamment par le biais de la surveillance des clignotants retenus comme pertinents par les intervenants et précurseurs de situations à suivre.
- Mettre en œuvre des actions de communication et d'information en direction des partenaires du département ainsi que l'organisation de formations communes aux acteurs concernés.

C'est un dispositif qui s'adresse

- À des professionnels s'occupant d'adolescents en difficulté, pour une réflexion commune et des échanges sur leur situation, pour une prise en charge et/ou un accompagnement adaptés.

Pour

- Des jeunes de 10 à 21 ans, en difficultés familiale, éducative, affective, scolaire, psychologique générant une instabilité qui dépasse les capacités de réponse des différentes institutions agissant séparément.

Missions principales

- Développement du travail en réseau auprès des professionnels de l'Adolescence dans les Pyrénées Orientales : créer des liens et un partage d'expériences en vue de décloisonner les interventions des membres du Réseau Ado 66.
- Faire émerger des propositions d'intervention adaptées aux situations actuelles des adolescents en difficulté et accompagner leur parcours dans le cadre du suivi par le Réseau.

Comment ?

- En coordonnant l'accès aux soins ainsi que les relais de prise en charge.
- En optimisant l'accès aux droits.
- En offrant un appui technique concernant l'appréhension clinique de la situation de l'adolescent.
- En favorisant le partage des informations entre les différents intervenants.
- En promouvant des actions de sensibilisation et d'information auprès des intervenants.
- En améliorant le dépistage et la prévention des situations de rupture.
- En favorisant l'implication des parents dans l'élaboration des projets thérapeutiques et éducatifs définis avec l'ensemble des intervenants.
- En améliorant la formation des professionnels qui interviennent auprès d'adolescents en difficulté (quel que soit leur mode d'exercice et leur champ de compétences).
- En formalisant des outils communs et le partage des pratiques.
- En repérant les besoins du territoire, en les faisant connaître et en essayant d'apporter des réponses.

Avec quels moyens ?

Cellule de coordination

Rôle et missions :

- Coordonner le dispositif
- Piloter et développer le partenariat
- Accompagner le suivi et la mise en œuvre des prises en charge globales des adolescents inclus dans le Réseau
- Mettre en place des actions d'information, sensibilisation et prévention
- Animer les comités de pilotage, les comités techniques et les groupes de travail
- Repérer des besoins, proposer de nouvelles pistes de réflexion et susciter l'émergence de projets
- Intervenir dans l'aide au montage de ces projets
- Participer au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre

Composition de l'équipe :

- Coordinatrice : Sandrine ANDRÉ
- Psychologue : Jean Yves PROËSAMLE
- Secrétaire : Krystel TREILLARD
- Educatrice : Cécile VÉXÉNAT

Comité Technique

Le comité est animé par la coordonnatrice de la cellule de coordination. Il est composé des référents du Réseau Ado 66.

Le Comité Technique peut solliciter des professionnels qualifiés pouvant l'assister dans l'élaboration des projets individuels. En particulier, et sous réserve de leur acceptation, il peut faire appel à des représentants des services déconcentrés de l'État, concernés par l'objet de l'association.

Le Comité Technique est chargé de l'élaboration des projets individuels.

Il peut, ponctuellement, élaborer tout protocole améliorant la qualité des réponses aux besoins des usagers.

Référents Institutionnels du Réseau :

INSTITUTIONS	REFERENTS
IME de Bompas	Mme POIRIER Valérie
PJJ	Mme AMARA Karine
ASE	Mr ROUSSET Didier
IDEA	Mme ORANGE Yamina
CH THUIR SMPA	Mr SOLA Laurent
ADPEP MECS de Cerdagne	Mr DESPROGES Vincent
ADPEP ITEP Tosquelles	Mr VALLIERE Adam
CH de Perpignan	Mme le Dr TIPREZ Catherine
ALEFPA MECS du Roussillon	Mr BAFFIER Jean-Christophe
Apprentis d'Auteuil MECS Sant Jordi	Mr EMILE WOLDEMARD Jacques
IME La Mauresque	Mme RIVASSEAU Béatrice
IME Soleil Pyrénées	Mme BLONDELLE Erika
Association Parenthèse	Mlle BOADA Céline
Enfance Catalane	Mr OLIVIER Franck
	Mme MADENIAN Olivia
Association Joseph Sauvy ITEP Peyrebrune	Mr BAESA Guillaume
CH de Thuir (Secteur Adulte)	Mme BAUDRY Mireille
Éducation Nationale	Mr CORNU Michel

Comité de Pilotage:

Composition :

Responsables représentatifs des champs d'intervention du Réseau Ado 66 ayant pouvoir de décision et de mobilisation des acteurs (établissements, institutions sanitaires, médico-sociales, sociales, scolaires, de formation professionnelle, éducatives, judiciaires, l'ensemble des associations et des praticiens libéraux, intervenant dans le champ de l'adolescence.)

INSTITUTIONS	REFERENTS
CH de Thuir	Mme DUHAMEL
ADPEP 66	Mr BARBANT
PJJ	Mr ABDAT
ASE	Mme BASSE
CH de Perpignan	Mme le Dr MANIN
IME Soleil Pyrénées	Mr GACHON
TGI	Mme SCHUMACHER
Enfance Catalane	Mme MORTIER
PAEJ	Mr GRAELL
ALEFPA	Mr RAK
Association Joseph Sauvy dont IME la Mauresque	Mr FRANCO
IDEA	Mr CORRIGNAN
Apprentis d'Auteuil	Mr SAINT MARTIN
Education Nationale	Mme MOREAUX

Missions:

Il se réunit au minimum 4 fois par an, pour :

- Donner à la cellule de coordination ses orientations techniques, en suivre la réalisation et la soutenir en tout point dans son activité, en constituant un lieu de débats et d'échanges de points de vue sur les difficultés qui se posent et les moyens d'y remédier concrètement.

- Faire toute proposition d'amélioration au fonctionnement du Réseau Ado 66 et produire les documents constitutifs nécessaires.
- Promouvoir les formations inter disciplinaires utiles.
- Faire émerger les problématiques transversales qui pourront être reprises en groupes de travail, après validation du Conseil d'Administration.
- En accord avec le Conseil d'Administration, constituer des groupes de travail thématiques en fonction des difficultés rencontrées par les opérateurs et accompagner la mise en œuvre d'outils.
- Organiser l'évaluation.

La cellule de coordination participe au Comité de Pilotage Technique, en assure le secrétariat et l'animation.

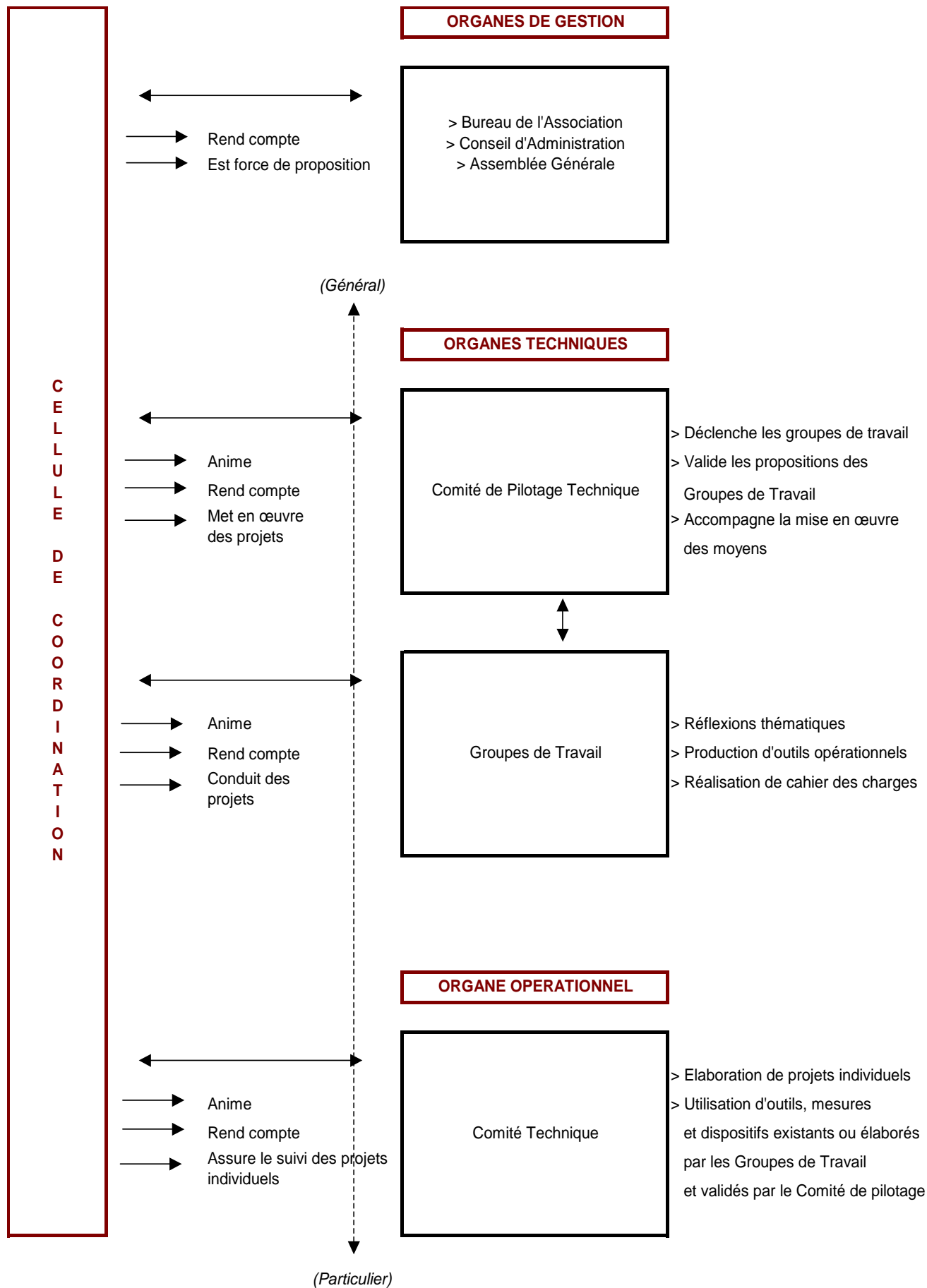
Ce Comité présente ses travaux au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du Réseau Ado 66.

Groupes de travail

Leur mise en œuvre a pour objectifs de :

- Rassembler des acteurs impliqués dans la dynamique de consolidation, d'amélioration des procédures et de mise en œuvre de projets d'actions afin d'optimiser l'accompagnement des adolescents inclus dans le Réseau Ado 66.
- Produire et mutualiser des ressources d'ingénierie contribuant à cette consolidation.
- Élaborer des plans d'actions et les cahiers des charges correspondants.
- Développer des actions innovantes d'accompagnement des adolescents en difficulté.
- Capitaliser et diffuser ces ressources au bénéfice des partenaires.

Organigramme des instances



1) Pourquoi inclure la situation d'un jeune sur le Réseau ADO 66 ?

L'objectif est de favoriser l'élaboration d'un projet d'accompagnement global (pluri disciplinaire et pluri institutionnel) pour adolescents en grande difficulté dont la complexité de la prise en charge met les professionnels en situation d'impasse.

2) Qu'est-ce qu'une inclusion ?

C'est la porte d'entrée d'une situation d'un jeune au sein du Réseau ADO66.

En cas de difficulté pour évaluer la pertinence d'une inclusion et/ou pour obtenir l'adhésion des parents au projet de l'adolescent, la cellule de coordination peut organiser, avec l'institution demandeuse et le référent institutionnel du réseau, une *réunion de préparation à l'inclusion*, document mis à disposition par téléchargement sur le site internet du Réseau ADO 66 : www.reseauado66.fr, onglet « documents téléchargeables ».

3) Comment adresser un adolescent au Réseau :

La sollicitation du réseau s'effectue par un professionnel qui accompagne l'adolescent, en contactant un référent institutionnel du Comité Technique au Réseau Ado 66. L'accord des parents (ou du titulaire de l'autorité parentale) devra être obtenu pour finaliser l'inclusion.

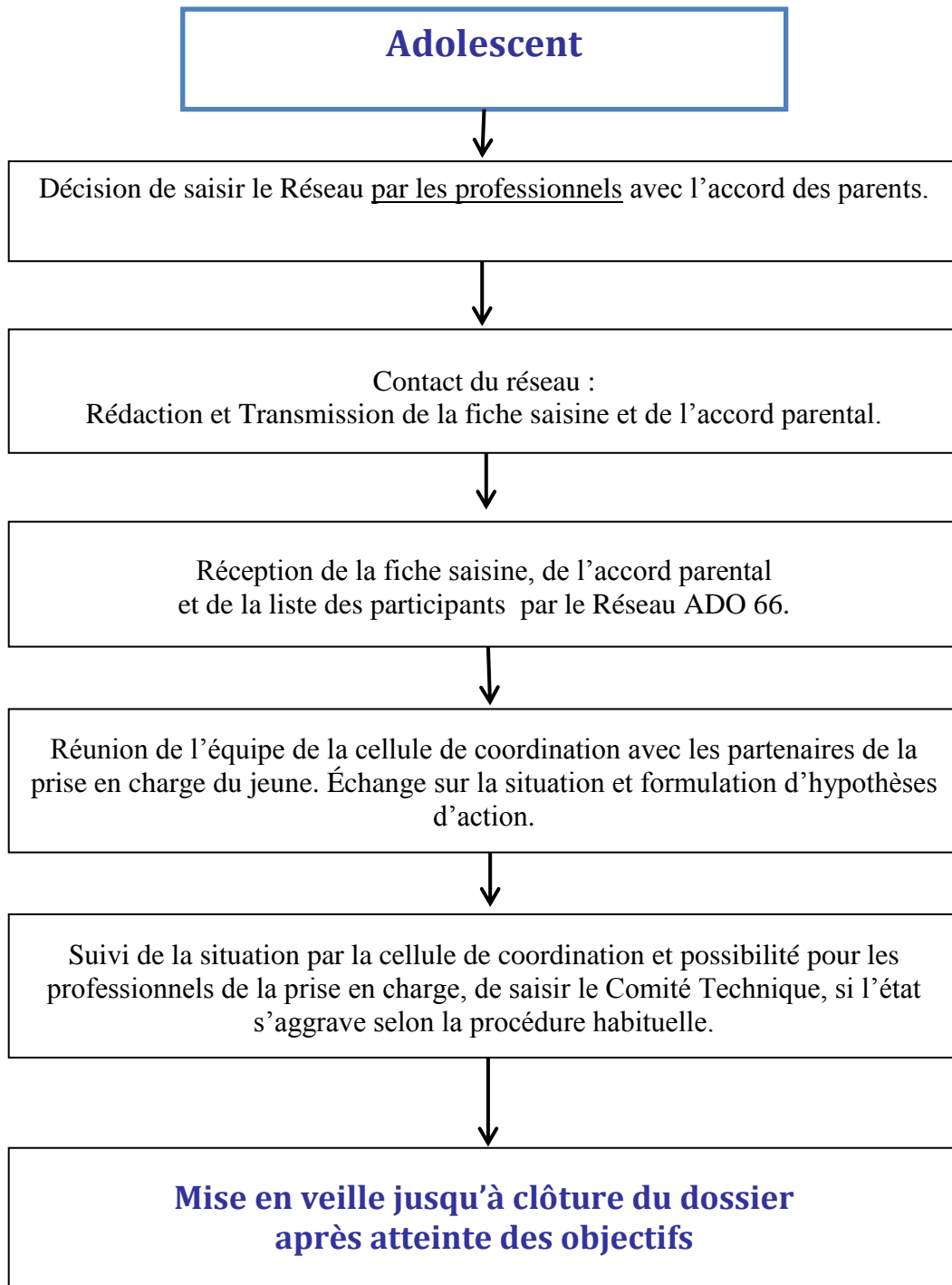
Le professionnel en charge de l'inclusion d'un jeune au Réseau ADO 66 renseigne la fiche saisine élaborée à cet effet ainsi que le document d'accord parental mis à disposition par téléchargement sur le site internet du Réseau ADO 66 : www.reseauado66.fr, onglet « documents téléchargeables ».

Deux possibilités d'inclusion :

-1) Inclusion « préventive » : éviter la notion d'urgence, d'échec, de rupture en anticipant sur le repérage des situations préoccupantes sans caractère d'urgence et/ou de gravité à orienter sur le Réseau ADO 66.

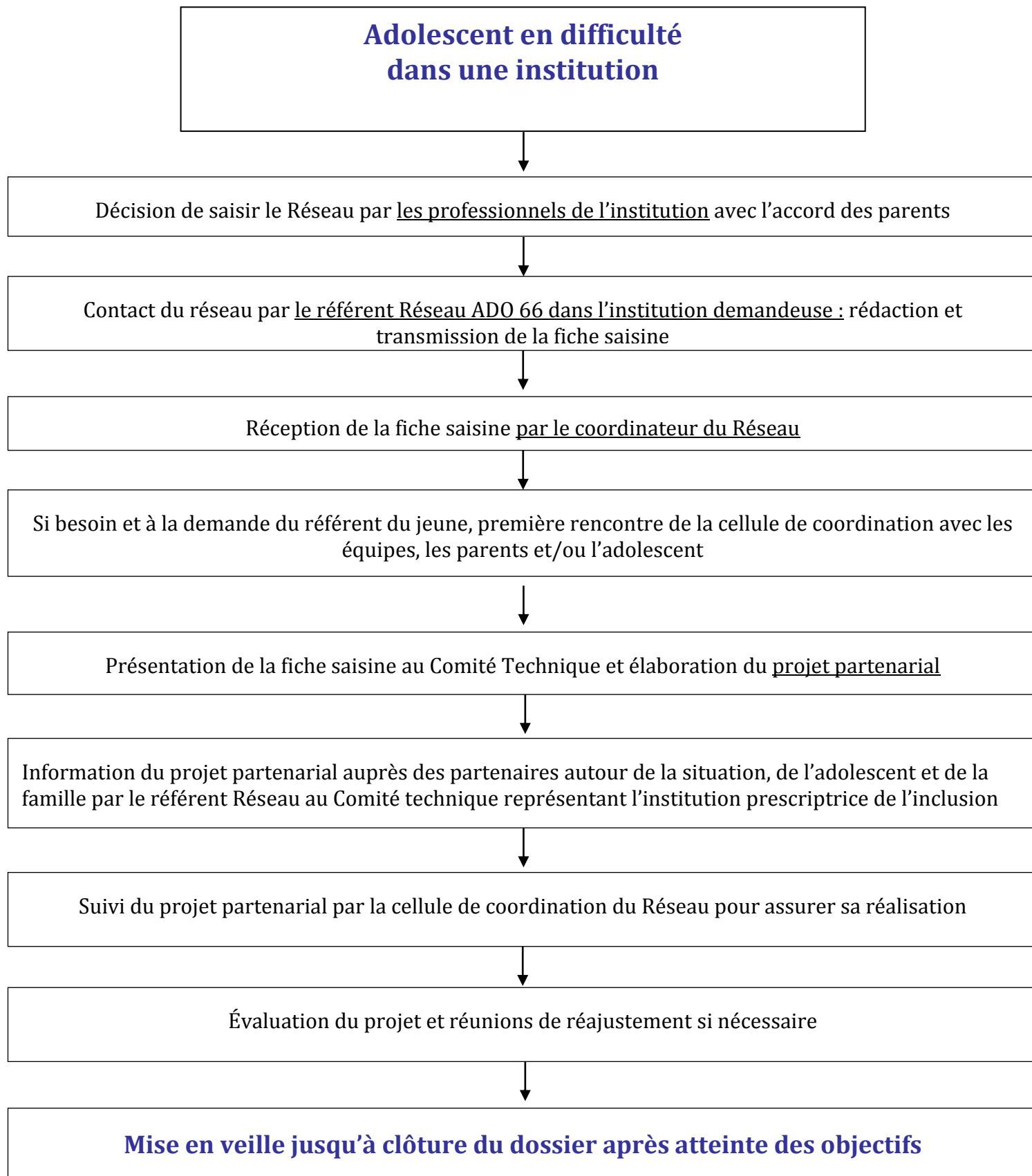
Schéma du circuit de la demande d'inclusion préventive

Les situations ne concernant pas les jeunes en grandes difficultés et l'action se positionnant dans le cadre de la prévention, il est fait le choix de ne pas passer ces situations en Comité Technique comme dans la procédure prévue pour les inclusions classiques. Le passage en Comité Technique se décidera avec la cellule de coordination si la situation le nécessite.



-2) Inclusion « classique » : L'objectif est de favoriser l'élaboration d'un projet d'accompagnement global (pluri disciplinaire et pluri institutionnel) pour adolescents en grande difficulté dont la complexité de la prise en charge met les professionnels en situation d'impasse.

Schéma du circuit de la demande d'inclusion classique



3 Suivi après inclusion :

Les professionnels peuvent solliciter le Réseau ADO 66 pour faire un point sur la situation du jeune chaque fois que nécessaire en demandant l'organisation d'*une réunion de réajustement de projet*, document mis à disposition par téléchargement sur le site internet du Réseau ADO 66 : www.reseauado66.fr, onglet « documents téléchargeables ».

4 Comment devenir partenaire ?

- Solliciter par écrit l'adhésion à l'association Réseau ADO 66.
- S'engager à mettre en commun les moyens permettant d'assurer le fonctionnement du Réseau.
- Formaliser son engagement par :
 - La signature de la Charte.

5 Nos partenaires :

Notre dispositif est géré par l'association loi de 1901 Réseau Ado 66 dont les membres adhérents sont :

Centre Hospitalier de Thuir :

- Pôle psychiatrique de l'Urgence et de l'Adolescence
- Pôle de Psychiatrie infanto-juvénile
- SMPR (DSAVS, Inter-secteur de Toxicomanie)
- 3 Pôles de Psychiatrie pour adultes

Centre Hospitalier de Perpignan :

- Service de Pédiatrie
- Service d'Addictologie

Conseil Départemental des P. O. :

- Direction Enfance Famille: Aide Sociale à l'Enfance – Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)
- Institut Départemental pour Enfants et Adolescents (IDEA)
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Associations et institutions :

- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ITEP, SESSAD, MECS, CMPP, FAE, CER, ER2C)

- Association Parenthèse (Point Accueil Ecoute Jeunes de 15 à 25 ans)
- Association Enfance Catalane (AEMO, SEMO)
- Association Joseph SAUVY (ITEP, IME, SESSAD, ESAT)
- ADAPEI (IME, SESSAD, ESAT, SAMSAH/SAVS)
- IME Soleil des Pyrénées et SESSAD
- ALEFPA (MECS, IME, SESSAD, Établissement de soins)
- Apprentis d'Auteuil (MECS, AFD, Maison des Familles)
- Lieux de Vie et d'Accueil : « À l'ombre des châtaigniers » et « le Regain »

Nos partenaires privilégiés :

Les services déconcentrés de l'État:

- Parquet chargé des Mineurs
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- Tribunal pour Enfants
- Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile
- Éducation Nationale

Mais aussi :

- Enfance en Majuscule
- Il faudra leur dire
- La Maison Bleue
- ANPAA 66
- Clinique Psychothérapique du Roussillon
- UDAF
- UNAFAM
- Sésame Autisme
- Association Avocats – Défense – Enfants
- Défenseur des Droits
- Mission Locale Jeunes
- Cohérence Réseau
- Association pour la Maison Médicale Universitaire de Perpignan
- Les Médecins libéraux
- Les dispositifs de prévention et d'animation : (Atelier Santé Ville, Contrat Local de Santé Perpignan, REAAP, BIJ, PIJ)
- Centre de Formation des Apprentis Spécialisé
- Enseignement Agricole Public dans les P.O.

Pour nous contacter :

Réseau ADO 66 : Association Réseau Ado 66
37 avenue Alfred Sauvy –
66100 PERPIGNAN

Secrétariat : Tél : 04 48 07 03 66 Fax : 04.48.07.03.68

Coordinatrice : 06 46 91 92 33

Mail : contact@reseauado66.fr

Site Internet : www.reseauado66.fr

Association fondée par :



Le Réseau est financé par:

